

**Commune d'ETTERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
**B – 1040 BRUXELLES**

V/Réf : U2007/Mha/dossier 7555  
(corr. Mme M. Hautekees)  
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.134/s.412  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Avenue Jules Malou, 39.

Création d'une lucarne en façade avant et rehaussement de la toiture arrière.

En réponse à votre lettre du 13 avril 2007, en référence, reçue le 17 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 mai 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Construite vers la fin du XIXe siècle, en briques blanches et pierre bleue sous une toiture en bâtière en tuiles rouges, la maison se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue.

La demande porte sur l'aménagement de l'actuel grenier en deux chambres, une salle de douche, un WC ainsi qu'une mezzanine dégageant un vide sur la chambre arrière.

Cet aménagement nécessiterait la rehausse du faite de la toiture, dans le prolongement du versant avant existant, et celle de la façade arrière sur près de 2m. La toiture, en tuiles, serait ainsi totalement renouvelée (tuiles + isolation).

En toiture avant, le projet prévoit une lucarne axiale à deux versants, qui s'élèverait sur 2m, flanquée de part et d'autre d'un velux (en remplacement des deux tabatières actuelles) et d'une seconde rangée de deux velux.

En façade arrière, le troisième étage serait agrémenté d'une porte-fenêtre avec balconnet et d'une baie. Le pan de toiture serait percé d'une rangée de trois velux.

***Sans s'opposer au principe du rehaussement de la toiture, la CRMS demande de revoir le nombre d'ouvertures prévu dans le versant avant car elle estime que la juxtaposition des trois baies pour éclairer une pièce est excessive. Si le choix se porte sur la lucarne, la Commission demande de revoir son expression et d'en réduire les dimensions.***

***Elle demande également de renoncer à la deuxième rangée de velux dont l'impact serait particulièrement inesthétique à proximité d'un édifice classé.***

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier); A.A.T.L. – D.U. (Mme Fr. Rémy).